



## PRÉFET DES VOSGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épinal, le 15/10/2021

#### **Sécurité publique : reconduction de l'interdiction de manifestation sur certaines voies et espaces publics du centre-ville d'Épinal**

La 20<sup>ème</sup> édition du festival de littératures de l'imaginaire "Les Imaginales" se déroule du 14 au 17 octobre 2021 dans le centre-ville d'Épinal. Cette année, des chapiteaux sont installés sur sept sites différents : dont la place des Vosges, les places Edmond Henry et de l'Âtre, Jeanne d'Arc et la place de la Chipotte. Cet événement accueille aujourd'hui plus de 45 000 visiteurs venus de toute la France et de pays limitrophes.

Cette fréquentation très importante du centre-ville rendra très difficile la sécurisation par les forces de l'ordre du cortège de manifestants anti passe-sanitaire de ce samedi 16 octobre 2021.

Compte tenu de l'affluence attendue et afin de prévenir tout trouble à l'ordre public et garantir la sécurité des personnes et des biens, Yves Séguy, préfet des Vosges, a décidé de reconduire l'interdiction de manifestation et de rassemblement revendicatif dans certaines voies et espaces publics du centre-ville d'Épinal, **le samedi 16 octobre 2021 prochain de 12h à 20h.**

Il rappelle, par ailleurs, que si le droit de manifester est un principe constitutionnel, il doit être concilié avec les autres droits, tels que la sécurité des personnes et des biens ainsi que la liberté de commerce et d'entreprendre.

Les manifestants qui ne respecteraient pas le périmètre d'interdiction s'exposent à une contravention de la quatrième classe d'un montant de 135 € (article R644-4 du code pénal) et les organisateurs à 6 mois d'emprisonnement et 7 500 € d'amende (article R431-9 du code pénal).

Les forces de l'ordre seront mobilisées, comme chaque semaine, pour garantir la sécurité de tous et s'assurer du respect des dispositions de cet arrêté.

#### **Cabinet Bureau de la communication interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88  
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

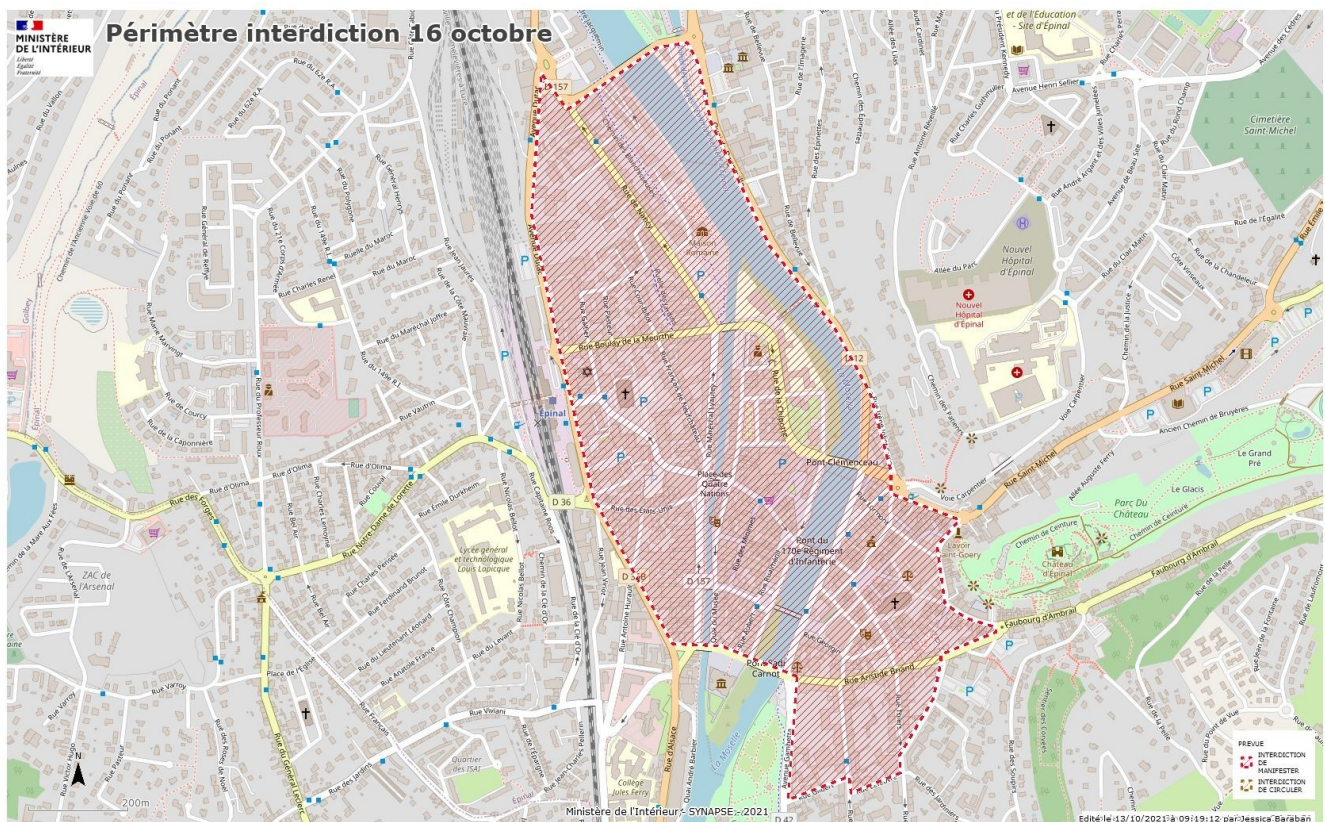
Place Foch  
88026 ÉPINAL Cedex



## Rues de la ville d'Épinal matérialisant le périmètre interdit à manifestation le 16 octobre 2021

Place Foch,  
Pont Sadi Carnot,  
Rue Georges de la Tour,  
Pont de la Xatte,  
Place Emile Stein,  
Avenue Victor Hugo,  
Place Baudoin,  
Avenue Charles De Gaulle,  
Place du Général De Gaulle,  
Avenue Dutac,  
Avenue de la République,  
Pont de la République,  
Quai de Dogneville,  
Quai du Colonel Sérot,  
Rue Irène Joliot Curie,  
Place des vieux moulins,  
Rue entre les deux portes,  
Rue de la Maix,  
Rue d'Ambrail,  
Rue Aristide Briand,  
Rue de la Louvière,  
Rue Thiers,  
Rue Lefebvre,  
Rue de la Préfecture (entre la rue Lefebvre et la rue Gilbert uniquement),  
Rue Gilbert,  
Rue Gambetta.

Ces rues ne sont pas incluses dans le périmètre d'interdiction, seules les rues situées à l'intérieur sont interdites à la manifestation.



**Cabinet**  
**Bureau de la communication**  
**interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88  
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch  
88026 ÉPINAL Cedex

